AVERTISSEMENTS AGRICOLES
PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 27-7-72 416552

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE" Arras - Tél. 21.04.21
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)
Régisseur de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, 13, Grand'Place — 62 - ARRAS
C.C.P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

Supplément N° 2 au N°142
19 JUILLET 1972

CULTURES FRUITIERES

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Alors que dans les secteurs chauds et précoces les sorties de papillons se terminaient vers le 12 Juillet, celles-ci s'intensifiaient dans les autres secteurs et particulièrement dans les zones habituellement tardives. Les papillons rencontraient des conditions très favorables à leur activité, les températures crépusculaires étant très élevées et donc très propices aux pontes. Les éclosions larvaires pourront encore se produire en secteurs chauds dans les tous prochains jours. Elles seront encore assez importantes jusqu'au delà du 25 Juillet dans les autres secteurs.

INTERVENTION DANS LES VERGERS APRES UN ORAGE AVEC GRELES

Après une chute de grêle, il y a lieu d'intervenir le plus rapidement possible et au moins dans les 36 heures qui suivent avec l'un des produits ci-après

CAPTANE	:	100 g de M.A/hl
BENOMYL	:	30 g de M.A./hl
METHYL THIOPHANATE	:	70 g de M.A/hl

TAVELURE - OIDIUM :

Poursuivre la lutte dans les vergers infestés, les conditions climatiques étant très favorables aux contaminations.

MALADIES DE CONSERVATION :

Les traitements sont préventifs, dits de précueillette. Les essais entrepris contre ces champignons ont montré que 3-4 applications à 15 jours d'intervalle, la première 50 jours environ avant la récolte et la dernière 2 à 3 jours avant assurent une protection très efficace de la récolte. Les fongicides recommandés sont : le Bénomyl 30 g. de M.A./hl ; le Captane 150 g M.A./hl ; la Thiabendazole 100 g M.A./hl.

Ces raitements de précueillette doivent être complétés par des mesures prophylactiques dans le verger :

- élimination systématique des chancres, bois morts sur les arbres
- traitements cupriques à l'automne, particulièrement en situation humide
- emploi de mastics fongicides sur les grosses plaies de taille.

TORDEUSE DE LA PELURE

Les conditions climatiques sont très favorables actuellement à ce ravageur dont le vol a pu s'intensifié largement dans les vergers infestés l'année passée.

Afin d'obtenir une protection sérieuse, il faudra prévoir une application chimique à partir des 22-25 Juillet.

Eviter selon les produits plus de 10 à 12 jours d'intervalle entre le premier et le deuxième traitement.

Ce traitement du 25 Juillet pourra être dirigé en même temps contre le carpocapse.

Tournez s'il-vous-plaît .../...

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-PICARDIE. DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

27

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

GRANDES CULTURES

Jusqu'à ces derniers jours, les conditions générales de sécheresse jointes aux températures élevées ont été peu favorables à l'extension de la maladie, si ce n'est peut être dans les cultures insuffisamment protégées, les jardins non traités ainsi que sur déchets et repousses en cultures où une évolution sensible a pu être notée quelquefois. Dans la plupart des cas, l'épidémie marque donc une certaine stabilité.

Les derniers orages peuvent être dangereux là où ils se produisent dans la mesure où ils maintiennent une hygrométrie élevée durant plus de 15 à 16 h au sein des cultures. Notons cependant qu'un orage isolé peut être sans conséquence mais que des pluies, brouillards, et une humidité élevée prolongée à la suite pourraient être à l'origine d'une reprise d'activité de la maladie.

Chaque fois que ces conditions climatiques sont réalisées, intervenir dans les 4 à 6 jours qui suivent. S'efforcer de maintenir une bonne protection des cultures de conservation non destinées à un proche arrachage. Ces recommandations peuvent s'appliquer également aux variétés féculières pour lesquelles on pourrait adopter par prudence, une cadence de traitement de l'ordre de 8 à 12 jours en conditions humides.

Se rappeler que les sources de contamination sont actuellement nombreuses et pourraient redevenir virulentes en cas de persistance d'un temps humide et pluvieux.

Dans tous les cas, se reporter aux indications générales données dans notre bulletin du 5 Juillet.

MILDIOU DU TABAC

Il est rappelé que la loi (article 7 des Arrêtés préfectoraux) oblige tous les planteurs à déclarer sans retard tout foyer de mildiou constaté dans leurs parcelles au Service de la Protection des Végétaux : Station d'Avertissements Agricoles - B.P. 355 - 62005 ARRAS ainsi qu'au siège de ce service à la Cité Administrative (2° aile) 59000 LILLE.

Un premier cas de mildiou a pu être décelé dans le Pas-de-Calais à Vitz sur Authie. La maladie est généralisée à toutes les feuilles basses, son attaque est très importante.

TEIGNE DU POIREAU

CULTURES LEGUMIERES

Le cycle de ce ravageur retardé par la période froide de fin Juin-début Juillet est actuellement très favorisé par les fortes températures enregistrées depuis le 13 Juillet.

Des éclosions peuvent se produire dans les jours prochains. Ce ravageur s'attaque aussi aux cultures de liliacées : oignons, aulx etc...

Sur les cultures en place on peut pulvériser l'une des matières actives suivantes : (liste non limitative) :

Malathion	:	75 g M.A./hl
Parathion ethyl	:	25 g M.A./hl
Parathion méthyl	:	40 g M.A./hl
Azinphos	:	40 g M.A./hl
Phosalone	:	60 g M.A./hl

Ces mêmes produits peuvent être utilisés en trempage avant le repiquage des plants.

Dernière Note : Supplément N° 1 au N°?142 en date du 10 Juillet 1972

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. CONCE et D. MORIN

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "NORD PICARDIE"

P. COUTURIER

Nous vous prions de bien vouloir noter que toute correspondance avec la Station d'Avertissements Agricoles devra comporter dorénavant le numéro de code postal suivant :

62005 ARRAS